Procès-verbal du Conseil Municipal du 9 octobre 2026

Membres présents : Maryse GRENAT, Gilles GRENAT, Hélène FÉNOL, Jérôme HAUTEVILLE, Marie CULLAZ, Pauline BEIGNON, Roger MERCIER, Thierry VUATTOUX, Anne RIGA, Vincent REQUET, Christelle FLEURY

I- Approbation du procès-verbal du 9 septembre 2026
Vote : accord à l'unanimité

II- Nomination d'un secrétaire de séance :
Pauline BEIGNON
Vote : accord à l'unanimité

III- Affaires financières

1- Demande de subvention à l'agence de l'eau : sujet reporté

2- Avenant au marché de travaux de la salle des fêtes

Madame le Maire présente l'avenant N°4 au marché pour le lot 2 suite à l'extension du sous-sol et à des modifications de fondations ainsi qu'à la suppression de la reprise en sous-œuvre.

ENTREPRISE PETIT-JEAN	MOINS-VALUE
	- 262.92 € HT
NOUVEAU MONTANT DU MARCHE LOT 2	306 658.85 € HT

Vote : accord à l'unanimité

3- Assujettissement du budget de l'eau et de l'assainissement à la TVA

Madame Le Maire propose d'assujettir la TVA au budget de l'eau et de l'assainissement à partir du 1er janvier 2027.

La TVA sur l'eau potable sera de 5.5 % (abonnement et consommation)

La TVA sur l'assainissement collectif sera de 10 %.

Le budget de l'eau sera dorénavant inscrit en TTC.

Vote : accord à l'unanimité

IV- Affaires générales

1- Redevance sur la consommation en eau potable pour 2026

Pour régularisation, Madame le Maire demande de fixer à 0.39 € HT/m^3, le supplément au prix du m^3 vendu correspondant au taux de redevance pour la consommation d'eau potable fixé par l'Agence de l'eau RMC.

Vote : accord à l'unanimité

2- Redevance sur la consommation en eau potable pour 2027

Madame le Maire demande de fixer à 0.33 € HT/m^3, le supplément au prix du m^3 vendu correspondant au taux de redevance pour la consommation d'eau potable fixé par l'Agence de l'eau RMC pour 2027.

Vote : accord à l'unanimité

3- Redevance pour la performance des réseaux d'eau potable pour 2027

Madame le Maire demande de fixer à 0.025 € HT/m^3, le supplément au prix du m^3 d'eau vendu correspondant à la contre-valeur de « la redevance pour performance des réseaux d'eau potable » devant être répercutée sur chaque abonné du service public d'eau potable, applicable à compter du 1er janvier 2027.

Vote : accord à l'unanimité

4- Redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif pour 2027

Madame le Maire demande de fixer à 0.051 € HT/m^3, le supplément au prix du m^3 facturé aux usagers de l'assainissement collectif correspondant à la contre-valeur de « la redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif » devant être répercutée sur chaque usager du service public d'assainissement collectif, applicable à compter du 1er janvier 2027.

Vote : accord à l'unanimité

5- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement collectif 2025

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif et d'eau potable.
Ces rapports doivent être présentés à l'assemblée délibérante et faire l'objet d'une délibération. Puis, ces rapports seront transmis au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement. Le rapport est public et permet d'informer les usagers du service (www.services.eaufrance.fr).

EAU POTABLE

131 abonnés. Le réservoir du Col du Grand Taillet est alimenté par 3 sources, Creux du Buis, la Crottaz et Ouzon. Tréchauffé est alimenté par 2 sources.
Le réseau d'eau est de 6 kms. Les stations sont traitées par UV.
La commune de La Forclaz vend de l'eau à la CCPEVA pour le compte de la commune de Chevenoz, pour alimenter Pombourg de Chevenoz.
En 2025, la production est de 15 265 M^3 dont distribution 13 380 M^3 et exportation 1885 M^3.
On déplore 1 769 M^3 de perte. 11 611 M^3 sont facturés à la population.
Tout au long de l'année des prélèvements sont effectués et conformes aux préconisations de l'ARS.
Taux de rendement 2025 : 88.4 %, contre 70 % en 2024.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

80 Abonnés.
Une station d'épuration contrôlée par un cabinet agréé.

Volume facturé à la population 9 688 m^3.
Tonnage de matières sèches évacuées conforme : 1,83

Après la présentation du Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement, Madame le Maire demande d'adopter le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement collectif
Elle transmettra aux services préfectoraux la présente délibération
Elle mettra en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
Elle renseignera et publiera les indicateurs de performance sur le Site dédié.
Vote : accord à l'unanimité

6- Nomination et rémunération d'un agent recenseur
Madame le Maire rappelle que la commune devra recenser sa population en 2027.
Elle devra recruter un agent recenseur du 4 janvier au 20 février 2027.
Elle propose de rémunérer l'agent recenseur à 1100 € net pour la période de recensement 2027 de l'INSEE.
Vote : accord à l'unanimité

7- Madame le Maire fait un compte-rendu de la dernière réunion avec l'architecte pour le dossier d'aménagement du Col du Grand Taillet

8- Commission de travaux : Madame le Maire demande la réunion de la commission de travaux afin d'envisager les travaux pour les années à venir
Réunion programmée le 29 octobre 2026 à 19h

9- Programme des manifestations à la bibliothèque
Hélène Fénol, conseillère municipale et bénévole à la bibliothèque, présente les activités de la bibliothèque.
L'équipe de bénévoles est composée de 3 bénévoles.
Les permanences sont le Mercredi de 16h 30 à 18 h 30 et le samedi de 10 h à 12 h
Pour pouvoir guider et échanger avec les lecteurs, les bénévoles participent à une réunion par mois au Jotty avec leurs responsables et ils peuvent rapporter à La Forclaz des livres récents achetés par Haut - Chablais Interco .
Deux fois par an, ils renouvellent les collections en se rendant à Savoie Biblio à Bons en Chablais.
Une fois par mois l'école vient passer l'après-midi à la bibliothèque pour des lectures d'histoires et des prêts pour les classes.
Les enseignants demandent des ouvrages pour leurs classes que les bénévoles leur réservent sur le réseau de la Vallée d'Aulps .
Un site Facebook est tenu à jour pour donner des informations.
Les vacances sont utilisées au rangement et à la réorganisation des rayons.
La bibliothèque propose également des animations :
- des jeux 2 jeudis par mois (tous les 15 j) pour les séniors.
- des sorties culturelles : expos, cinéma etc...

Chaque mercredi des ateliers pour enfants sont animés par des bénévoles dans les locaux de 16h 30 à 17 h 30 (bricolages, créations).
Le mercredi 2 décembre, un atelier sur la Philatélie sera assuré par M. Pierre - Jac Vallières.

10- Repas des aînés : le 25 octobre à l'auberge « Le Bois du Cornet ». Un panier gourmand sera distribué aux aînés qui ne pourront pas participer au repas.

11- Organisation du 11 novembre : la cérémonie aura lieu à 10h30 devant le monument aux morts en présence des enfants puis un repas sera servi à l'auberge pour les anciens combattants.

12- Les représentantes de la commune à la commission font un compte-rendu de la commission qui s'est tenue à Haut-Chablais Interco et présente la CTG.

La Convention Territoriale Globale (CTG) est un outil pour accompagner les familles, soutenir la jeunesse et garantir un accès équitable aux services pour tous, grâce à une démarche commune et coordonnée de santé publique.
Le grand principe de la CTG est une démarche collective pour avancer dans la même direction sur plusieurs sujets de santé publique.
C'est un contrat signé entre les communes, la CAF et le HCI pour s'engager ensemble pour 5 ans. Au niveau de l'Interco, il s'agit de la 2ème convention signée, elle est signée pour la période 2026-2030. La précédente était la première et avait été signée pour 2022-2025.
Au niveau de l'Interco, les 2 personnes chargées de coopération sont Martine Stoclin et Fanny Jamain.
La CTG a un projet partagé pour coordonner et améliorer l'efficacité de l'action publique.
Elle possède un plan d'actions pour maintenir, développer et /ou créer concrètement des services aux familles pour améliorer leur vie quotidienne autour de différentes thématiques.
Elle possède également des outils et moyens opérationnels mutualismes pour monter et réaliser des projets.

1- Au départ, un état des lieux du territoire et des besoins sont recensés.
2- On définit la vision politique, les enjeux, les orientations et les priorités.
3- On choisit des plans d'actions thématiques adaptées aux besoins du territoire et des habitants.
4- On crée une gouvernance partenariale autour d'un comité de pilotage (ouvert à tous les élus municipaux du territoire pour orienter et décider) et un comité technique (groupe de travail technique pour proposer et mettre en œuvre les politiques retenues.
5-On suit les actions sur la base d'indicateurs d'évaluation

5 thèmes sont représentés dans cette CTG :
- Petite enfance (accueil et professionnalisation)
- Enfance / Jeunesse (inclusion, activités de loisirs et projets)
- Familles (parentalité)
- Accès aux droits (services et numérique)
- Vie sociale (citoyenneté, lien social et intergénérationnel).

Pour la suite des projets en cours :
- Adapter l'offre d'accueil des familles comme la restructuration de la crèche des Gets
- Travailler sur le lien crèches / assistants maternels / écoles
- Pérenniser le nouveau centre de loisirs de la vallée d'Aulps
- Mener des actions de prévention pour l'enfance et la jeunesse
- Déployer l'inclusion numérique par France Services.

13- Questionnaire rédigé par le service mobilité de Haut Chablais Interco à destination de la population

Le service mobilité a rédigé un questionnaire à destination de la population en vue de recueillir les habitudes des habitants en termes de mobilité. Ce questionnaire permettra à Haut-Chablais Interco d'envisager le passage d'un mini bus dans les villages isolés.

V- Questions diverses

Madame le Maire informe que la Mairie de Châtel souhaiterait acquérir le minibus de la commune.

Madame le Maire informe que le commission communication a proposé une nouvelle architecture pour le site internet de la commune qui sera hébergé chez un autre prestataire.

Madame le Maire recevra Madame le sous-Préfet le mercredi 28 octobre à 10 h et propose aux membres du Conseil Municipal d'être présents pour l'occasion.

La séance est levée à 21h04.

Le maire,
Maryse GRENAT

La secrétaire de séance
Pauline BEIGNON

